

	Dossier de demande d'autorisation d'exploiter une carrière	Indice : 2
	GRAVALOIRE CARRIERES – Carrière de la Vallée JOUE-SUR-ERDRE (44)	Juillet 2012

RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE DE DANGERS

Le résumé non technique est basé sur l'examen détaillé des dangers pouvant affecter le site et son environnement, réalisé dans les chapitres suivants.

Le tableau suivant explicite la probabilité d'occurrence, la cinétique et la gravité des conséquences des accidents potentiels, en référence à l'arrêté du 29 septembre 2005.

Nature	Causes possibles	Principales mesures de prévention	Probabilité résiduelle	Cinétique	Gravité	Zone d'effet
Accidents corporels	Utilisation d'engins en mouvement	<ul style="list-style-type: none"> - Formation d'au moins une personne sur le site aux premiers secours (Sauveteur Secouriste du Travail) - Plan de circulation - Signalisation - Toute personne extérieure au site signe un registre d'entrée-sortie - Vitesse limitée à 30 km/h sur le site - Entretien régulier des engins - Interdiction d'accès, portail, panneaux et merlon 	Evènement probable	Quasi-instantanée pour l'accident - rapide (moins de 15 minutes) pour l'intervention sur l'accident	Faible à forte	Carrière
Incendie généralisé	Toutes causes confondues	<ul style="list-style-type: none"> - Dégagement permanent de l'accès de l'exploitation aux secours - Affichage des consignes en cas d'incendie et des coordonnées téléphoniques des centres de secours - Formation du personnel à la lutte contre l'incendie - Brûlage interdit sur le site (sauf emballages explosifs) - Stockage d'eau dans le bassin de décantation et/ou le fond de fouille qui peut servir à la lutte incendie 	Evènement très improbable	Lente (progression de plusieurs mètres en une heure)	Faible	Dépend de l'intervention des services d'incendie et de secours
	Court-circuit ou surcharge sur les installations ou les moteurs	<ul style="list-style-type: none"> - Vérifications périodiques des installations électriques - Présence d'extincteurs mobiles sur les installations annexes 				
	Présence de produits inflammables de 2ème catégorie (réservoir des engins)	<ul style="list-style-type: none"> - Pas de stockage d'hydrocarbures pour le ravitaillement des engins - Consignes lors du ravitaillement des véhicules rappelant l'interdiction de fumer et l'obligation de l'arrêt du moteur 				
	Présence de produits combustibles (déchets divers)	<ul style="list-style-type: none"> - Collecte et stockage des déchets dans des conteneurs dédiés et évacués vers des structures appropriées, afin de limiter leur accumulation sur le site 				
	Utilisation de cigarettes	<ul style="list-style-type: none"> - Interdiction de fumer affichée près des matières combustibles 				
	Travaux par points chauds (soudure, découpage...)	<ul style="list-style-type: none"> - Etablissement d'un « permis de feu » réglementaire pour tous travaux par points chauds 				

Nature	Causes possibles	Principales mesures de prévention	Probabilité résiduelle	Cinétique	Gravité	Zone d'effet
Explosion	mauvais emploi d'explosifs - explosion à l'air libre	<ul style="list-style-type: none"> - Stockage uniquement temporaire le temps du chargement des trous de mines, loin de tout point incandescent et de toute flamme nue et à l'abri des chocs et de toute cause de détérioration. Explosifs repris par le fournisseur après le tir - Interdiction de transporter dans un même récipient des détonateurs et d'autres produits explosifs - Elaboration et respect des plans de tir et du dossier de prescriptions - Manutention des produits explosifs uniquement en présence du personnel concerné par cette opération - Inexistence de moyen d'amorçage des produits explosifs en l'absence de détonateurs - Potentiel d'amorçage plus grand des détonateurs mais charge explosive de ces détonateurs insuffisante pour créer des dégâts à l'extérieur du site - Interdiction de fumer à proximité des produits explosifs pendant leur manipulation, leur transport et leur mise en œuvre - Dispositions concernant leur transport en accord avec la réglementation 	Evènement possible mais extrêmement peu probable	Instantanée	Faible à forte	Carrière
projection de pierres lors de tirs de mines	Mauvaise maîtrise d'un tir	<ul style="list-style-type: none"> - Tirs de mines effectués par du personnel qualifié et sous le contrôle du chef de carrière - Projections dirigées vers l'excavation du fait de l'exploitation en dent creuse 	Evènement très improbable	Quasi-instantanée	Faible à forte	Carrière
Pollution des eaux	Déversement accidentel d'hydrocarbures	<ul style="list-style-type: none"> - Lubrifiants stockés en conteneurs appropriés, sur cuves de rétention - Distribution de gazole non routier par un sous-traitant extérieur spécialisé. Camion équipé d'une vanne manuelle de coupure entre réservoir mobile et canalisations de distribution + coupe-circuit électrique de la pompe - Maintenance exécutée hors du site (sauf petit entretien) - Stockage de kits d'intervention sur déversement à l'atelier 	Evènement probable	Moyenne (moins d'une heure)	Faible	Eaux souterraines et sol

➔ **Voir cartographie des zones de risque (ci-après)**

Réalisée dans le respect de l'environnement et de la réglementation en vigueur, l'extraction de matériaux présente des dangers relativement limités, d'autant plus que la zone présente un habitat de type rural et dispersé (la première habitation se trouvant à 200 m du projet).

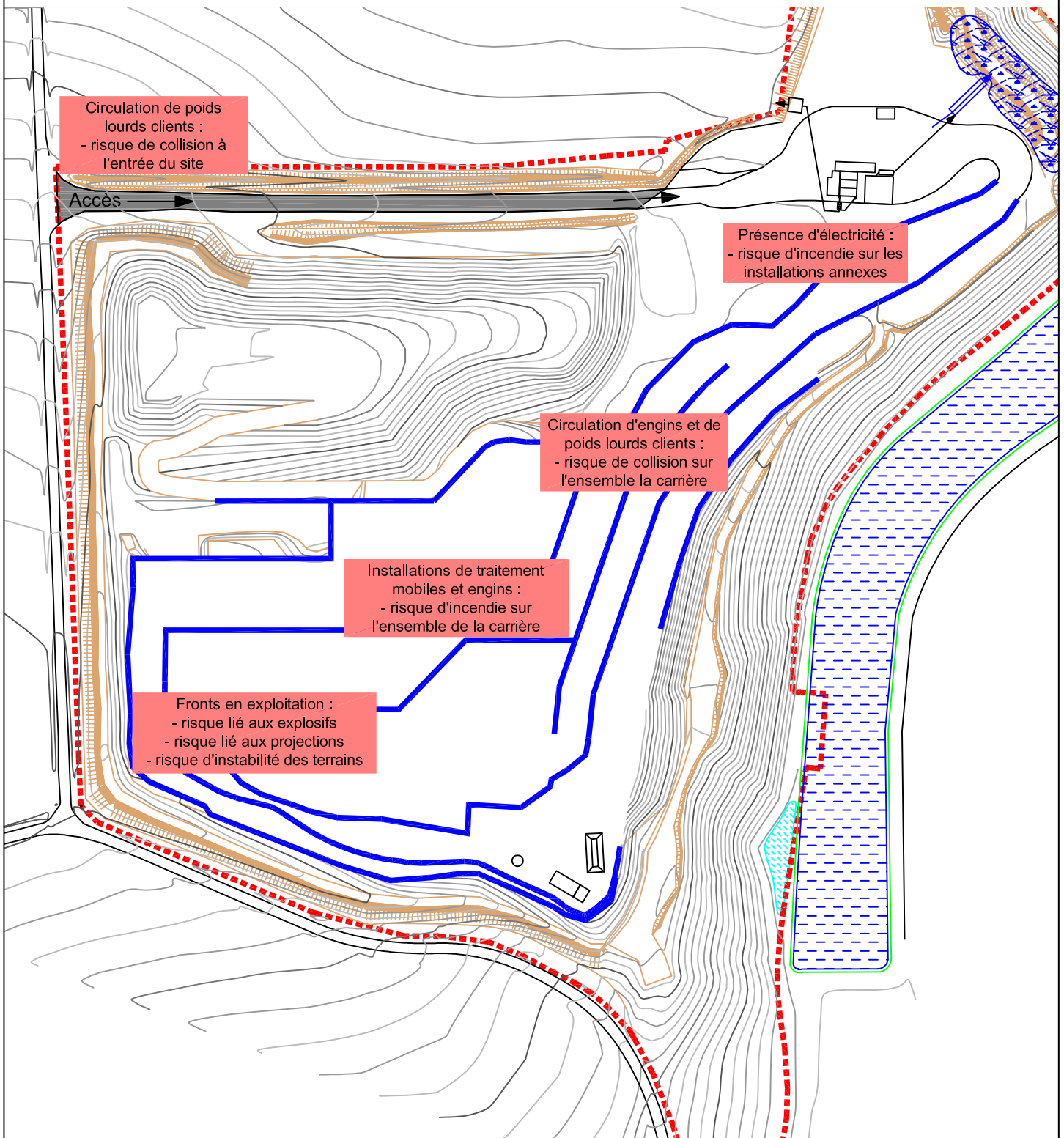
Les dispositions prises par l'exploitant :

- les mesures de prévention,
- les équipements de lutte contre les dangers et nuisances éventuelles,
- les moyens et consignes d'intervention en cas de sinistre,

permettent d'atteindre un niveau de risque aussi bas que possible, dans des conditions économiquement acceptables et compte tenu de l'état des connaissances et des pratiques et de la vulnérabilité de l'environnement de l'installation.

Dans ces conditions, le risque le plus significatif est celui d'un accident corporel sur l'emprise de la carrière (présence de fronts, d'installations de traitement, de véhicules en mouvement, etc.). Le site étant interdit au public (cette interdiction étant rappelée par des affichages sur le périmètre du site), l'entrée de personnes extérieures autres que les clients étant enregistrée, ce risque concerne les clients et reste limité géographiquement au site. Le personnel sera qualifié et formé, et l'exploitant mettra tout en œuvre pour assurer la sécurité du site (voir également la Notice d'Hygiène et de Sécurité).

Cartographie des zones de risques



--- Limite d'autorisation

Toutes les zones de risque potentiel restent limitées à l'intérieur de l'emprise demandée en autorisation

